



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-IRÉNÉE

est par la présente donné par la soussignée, Marie-Eve Simard,
secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité

QU'il y aura séance régulière du Conseil de la municipalité de Saint-Irénée le lundi 4 juin 2018 à 19 h, à la salle du Conseil, au 465, rue Principale, Saint-Irénée.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **Propriété située au 2110, chemin de l'Anse-au-Sac, lot 5 440 170 du cadastre du Québec :**
Autoriser l'agrandissement d'une maison avec une marge arrière de 3,5 mètres alors que le minimum requis est de 8 mètres.

Toutes personnes intéressées par cette demande pourront se faire entendre par le Conseil lors de la séance régulière du 4 juin 2018.

Donné à La Malbaie, ce 11^e jour du mois de mai deux mille dix-huit.

**Marie-Eve Simard,
Secrétaire-trésorière adjointe**